

Regards citoyens sur
le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
d'Annemasse Agglo

Rapport du Conseil de Développement

Octobre 2023

Table des matières

1. RESUME EXECUTIF	3
2. INTRODUCTION	4
3. VISION GLOBALE SUR LE PCAET	4
3.1 DES RÉALISATIONS TRÈS VISIBLES ET APPRÉCIÉES	4
3.2 DES ACTIONS PERÇUES COMME INSUFFISANTES OU MANQUANTES	5
3.3 DES CHIFFRES À ACTUALISER	5
3.4 UN DOCUMENT DIFFICILE À LIRE	5
3.5 DES FAIBLESSES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	5
4. DECHETS & POLLUTION : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	6
4.1 STRATÉGIE DE L'EAU	6
4.2 STRATÉGIE DES DÉCHETS	7
4.3 STRATÉGIE DE L'AIR	8
4.4 STRATÉGIE DES ACHATS	8
5. TRANSPORT : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	9
5.1 EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS SUR LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE	9
5.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN	10
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE L'AIR	10
6. URBANISME : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	11
6.1 LA COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	11
6.2 STRATÉGIE DE L'ÉNERGIE	11
6.3 STRATÉGIE URBANISME	12
7. ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION	15
7.1 AVIS SUR LES ACTIONS MENÉES CES DERNIÈRES ANNÉES	15
7.2 AVIS SUR LES ACTIONS À MENER DANS LES PROCHAINES ANNÉES	15
7.3 DES PRIORITÉS À INTÉGRER DANS LE PROCHAIN PCAET	16
8. CONCLUSION	16
9. LISTE DES CONTRIBUTEURS	17

1. Résumé exécutif

Pour répondre à la saisine d'Annemasse Agglo sur la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2016-2022, le Conseil de Développement (CoDev) a constitué trois groupes de travail : Déchets & Pollutions, Transport et Urbanisme.

S'agissant de l'évaluation globale du PCAET, le CoDev a relevé des réalisations très visibles (Léman Express, voie verte) et appréciées, des actions perçues comme insuffisantes ou manquantes, des lacunes en matière de sensibilisation et de communication. Il a également relevé la nécessité de disposer de chiffres actualisés et d'un document plus facile à lire.

Son analyse peut être résumée sous la forme de la matrice (SWOT/MOFF) suivante.

Forces

- Volet sur les économies d'énergie et les réductions des émissions GES/PME
- Réalisations en faveur de la mobilité douce (LEX, tram, voie verte, Tango)
- Sensibilisation au compostage et à la valorisation des biodéchets
- Collecte sélective de déchets en porte à porte (4,5 communes)
- Développement et diversification des productions de chaleur dont réseau de chaleur

Faiblesses

- Domaines non couverts: eau, biodiversité, pollution lumineuse (éclairage, panneaux publicitaires) et nuisances sonores (aérodrome, motos, feux, etc.), chasse
- Etudes externes pauvres en propositions
- Manque d'ambition dans les actions
- Impact «Santé» manquant
- Volet «Communication» et « formation » insuffisants
- Urbanisation difficilement maîtrisée en raison de la

Opportunités

- Prise de conscience de la population des enjeux climatiques
- Projets d'infrastructures en cours (quartier Etoile, Via Rhône, tram, P+R Machilly, usine Ocybèle, recyclerie, nouveaux collèges et écoles...)
- Initiatives communales (ferme urbaine, nouvel espace public Villeventus, etc.)
- Implication du nouveau CoDev

Menaces / Risques

- Manque de volonté politique
- Manque de ressources financières
- Application stricte des nouvelles lois
- Poids d'acteurs éco (carrières, maraîchers)
- Décisions politiques Etat / Région / Département (fin de la gratuité A40, réseau TER limité = voie unique, ...)
- Immobilisme lié au Grand Genève

L'enquête auprès de la population, réalisée en ligne, conforte ce bilan et liste des priorités pour les années à venir, notamment pour préserver la ressource en eau et protéger les forêts. À travers les remarques, commentaires et suggestions, se dégagent des thématiques importantes à traiter : arrêter les constructions, sécuriser les pistes cyclables, développer les transports en commun, réduire la pollution de l'air, végétaliser et aménager des espaces de verdure, préserver l'eau. Apparaît aussi la nécessité d'informer davantage sur le programme d'actions menées par AA et de sensibiliser la population à adopter des pratiques vertueuses (transport, alimentation, tri des déchets, etc.)

En conclusion, le CoDev recommande que le prochain PCAET

- apporte des solutions efficaces pour améliorer la qualité de l'air et préserver les ressources en eau
- englobe tous les enjeux climatiques (biodiversité, eau, air, agro-écologie...) et énergétiques du territoire
- s'inscrive dans la vision développée dans la charte Grand Genève en transition, avec des actions déclinées au niveau d'AA et de ses 12 communes, et dans une fructueuse collaboration transfrontalière
- s'appuie sur des concepts innovants, un processus de décision rapide et une communication forte pour mobiliser la population et les différents acteurs.

2. Introduction

Dans une lettre de mission datée du 13 décembre 2022, Annemasse Agglo a saisi le Conseil de développement (Codev) sur la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2016-2022 d'Annemasse Agglo (AA). Ce plan répond à deux obligations de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte, à savoir rédiger un PCAET dont les actions agissent sur l'ensemble des domaines de compétences de la collectivité (planification urbaine, mobilité, ...) et intégrer la préservation de la qualité de l'air.

Organisé autour de trois sphères (collectivités, acteurs économiques, citoyens) et comportant 34 engagements déclinés en actions, le PCAET actuel doit faire l'objet d'une évaluation avant sa mise en révision. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, AA a souhaité disposer d'un regard citoyen sur la mise en œuvre de ces actions et demandé au Codev

- de porter un avis sur la cohérence globale du PCAET de 2016 et notamment sur les actions inscrites ou manquantes, leur répartition par acteurs et thématiques,
- de faire un retour sur le ressenti en tant que citoyens sur ce document : accessibilité dans son fond et dans sa forme, identification ou non d'actions ayant eu un impact dans la vie quotidienne de ses membres notamment,
- de proposer des axes de réflexion sur lesquels le Codev pourrait travailler dans le cadre de l'amélioration et de la révision du PCAET.

Saisi de cette problématique, le Codev a choisi, en assemblée plénière, d'organiser ses travaux en fonction de thématiques en regroupant les engagements et de constituer trois groupes de travail autorisant une analyse des principaux enjeux. Dans un second temps, il a réalisé une petite enquête en ligne pour recueillir l'avis de la population et enrichir son analyse et ses propositions

Ce document présente la synthèse de la réflexion des trois groupes Déchets & Pollutions (annexe 1), Transport (annexe 2), Urbanisme (annexe 3) et des réponses au questionnaire (annexe 4).

3. Vision globale sur le PCAET

Rédigé pour la première fois en mars 2016, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2016-2022 d'Annemasse Agglo (AA) fait une large place à

- un état des lieux très complet et intéressant du territoire, notamment en matière de consommation d'énergies et d'émission de gaz à effet de serre,
- la définition d'un cap de travail pour adapter le territoire aux enjeux climatiques.

A l'exception de quelques engagements, le périmètre se limite très souvent à AA. La problématique ayant du sens à une plus grande échelle, le Codev s'interroge sur l'articulation du PCAET avec des initiatives émanant du Grand Genève, du Département, de la Région voire de l'État et la capacité d'AA à impulser et mettre en œuvre des actions communes, concertées ou complémentaires.

Notre perception est que le plan d'actions actuel laisse de côté des sujets-clés pour lutter contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de vie (voir point 2.2). Le futur plan d'actions devrait évoluer dans des perspectives plus globales (par exemple : pour limiter l'étalement urbain et l'explosion de nouvelles constructions, la question se pose de savoir combien de logements sont actuellement inoccupés) et s'enrichir d'initiatives nouvelles.

Selon cette approche, la stratégie d'adaptation au changement climatique (p. 119-121) mériterait d'être développée à une large échelle pour couvrir tous les domaines et mobiliser l'ensemble des acteurs qu'il s'agisse des élus, des collectivités, du tissu économique et de la population.

3.1 Des réalisations très visibles et appréciées

Les actions les plus visibles sont en faveur de la mobilité douce, à savoir

- la mise en service du Léman Express, du tram et de la ligne Tango,
- la réalisation de la voie verte entre Annemasse et Genève et sa prolongation jusqu'à Cranves-Sales,
- l'ouverture de la Maison de la mobilité et du tourisme.

D'autres initiatives comme la sensibilisation au compostage, la mise en place d'une collective sélective des déchets en porte à porte ou l'octroi d'une prime chauffage bois sont à relever.

A signaler également la construction de réseaux de chaleur et les rénovations énergétiques de plusieurs bâtiments publics.

3.2 Des actions perçues comme insuffisantes ou manquantes

Plusieurs domaines sont absents du PCAET comme la biodiversité, la pollution lumineuse (éclairage, panneaux publicitaires), les nuisances sonores (autoroute, aérodrome, motos, feux d'artifice) et la chasse.

Quelques actions (par ex. chantiers Air-Climat, éclairage public, ressources en eau) contiennent des études, certes utiles et financées en partie par des fonds publics, mais qui débouchent parfois sur des propositions peu ou mal adaptées aux spécificités du territoire. Leur pertinence peut être discutée.

Des décisions prises au niveau de l'Etat, de la Région ou du Département viennent en conflit avec les enjeux climatiques du territoire, par exemples

- la fin envisagée de la gratuité du tronçon de l'A40 entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois
- la prolongation de l'autoroute Machilly-Thonon
- l'absence de développement du réseau ferroviaire avec la voie unique entre Annemasse et Evian ou entre Annemasse et Annecy qui limite l'utilisation du LEX faute de liaisons suffisantes.
- la limitation du développement du réseau ferroviaire en raison des voies uniques entre Annemasse et Evian et entre Annemasse et Annecy.

3.3 Des chiffres à actualiser

Au-delà de quelques informations trouvées dans les médias locaux, le CoDev est intéressé à connaître les résultats des actions menées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

Le volet énergétique est riche en statistiques, mais elles datent de 2008. Des objectifs chiffrés ont été fixés pour 2020. Ont-ils été atteints ? Globalement, le rapport ne contient pas suffisamment d'éléments permettant d'avoir une vision finale quant à la réussite des objectifs du PCAET.

3.4 Un document difficile à lire

Dans sa forme, le PCAET est un document riche en graphiques, mais difficile à lire : le lecteur se perd dans la hiérarchie très compliquée des titres et sous-titres (capitales gras italique, minuscules gras italique, ✖ capitales gras, ➤ minuscules, souligné, etc.).

Le chapitre « Qualité de l'air » de la première partie paraît mal placé. Dans la deuxième partie, l'introduction met peu en valeur les objectifs et le choix d'un scénario volontariste. Dans la troisième, la répartition des axes stratégiques par sphères (collectivités, acteurs économiques, citoyens) paraît peu pertinente.

Dans les fiches, plusieurs impacts sont indiqués, il en manque un sur la santé et la qualité de vie. Si une action relève de la qualité de l'air (picto « souffle »), cela n'est pas toujours repris dans l'impact (par ex. engagement 13). Au-delà de l'inventaire des indicateurs de suivi, il aurait été intéressant d'avoir les valeurs de base et les valeurs-cibles.

Dernier point sur la forme : une conclusion aurait été utile et aussi une page listant les sources, lois et règlements.

3.5 Des faiblesses en matière de communication et de sensibilisation

Les actions autour de la mobilisation citoyenne (axe 7) sont insuffisantes. Elles sont également disséminées car réalisées par différentes entités (AA, communes, SM3A, TAC, etc.). Là encore, la cohérence entre toutes les initiatives doit être expliquée, répétée et mise en valeur.

AA a réalisé plusieurs campagnes de communication en utilisant souvent un mode humoristique qui est à double tranchant. Dans un premier temps, le côté décalé séduit... sans inciter à l'action. Finalement

il peut affaiblir l'impact sur une population très variée. A contrario, les vidéos avec interviews des acteurs sur des projets paraissent intéressantes. Les effets de ces campagnes ont-ils été évalués ?

Au-delà des projets et réalisations, il paraît important au CoDev de susciter une vraie prise de conscience et une forte mobilisation des parties prenantes (habitants, élus, etc.) sur ces enjeux en assurant le suivi de projets (par ex. AA a produit xxx d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques ou AA a récupéré xx litres d'eau de pluie) et en donnant des chiffres (par ex. « Grâce à vous, x tonnes de verre ont été collectés » ou « Vous êtes xx par jour à fréquenter la voie verte », etc.) pour encourager la population et la remercier.

Le rôle d'exemplarité des collectivités doit être davantage mis en avant pour impliquer le grand public et les autres acteurs en faveur de la transition écologique. Se pose également la question de « la volonté politique de communiquer sur ces sujets » (cf. évaluation intermédiaire, p. 67).

En résumé, pour répondre à la question posée par AA sur l'identification d'actions ou de non-actions ayant eu un impact dans la vie quotidienne des citoyens, les réponses des membres du CoDev sont très partagées

Actions ayant eu un impact (positif)	Non-actions ayant eu un impact (négatif)
Léman Express	Exploitation des carrières
Voie verte vers Genève (hélas 100% bitumée)	Explosion des chantiers de construction
Compostage et tri sélectif étendu	Littering / décharges sauvages, mégots
Création de la maison de la mobilité	Polluants chimiques (PFAS)
Prime chauffage bois	Insuffisance des pistes cyclables sécurisées, notamment entre communes de AA
Autopartage, P+R	Qualité de l'air
Réseaux de chaleur	Nouvelles constructions bas carbone peu ou pas existante
Carte stratégique de la qualité de l'air	Production d'énergie solaire pas abordée
Exemplarité de la ZAC Etoile	Urbanisme qui continue d'inciter à l'utilisation de la voiture individuelle
	Insuffisance de la couverture arborée pour faire face au réchauffement climatique
	Pas de stratégie de désimperméabilisation des sols

4. Déchets & Pollution : analyse de plusieurs engagements et pistes de réflexion

Suite au regroupement par thématiques effectué par l'assemblée plénière du CoDev, le groupe Déchets & Pollutions a étudié les engagements 2, 3, 5, 6, 25 et 32 et analysé les actions menées par AA dans le cadre du PCAET 2016-2020. Il a également consulté de nombreux rapports émis par AA et plusieurs PCAET élaborés par d'autres collectivités afin de proposer des pistes de réflexion.

4.1 Stratégie de l'eau

L'engagement N° 3 vise à accentuer la stratégie de préservation des ressources en eau et, après la sécheresse de l'été 2022, ce thème est particulièrement d'actualité.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- amélioration du réseau de distribution d'eau (travail important réalisé pour diminuer les pertes en eau)
- études engagées pour mieux connaître le fonctionnement des nappes et des sources
- travaux d'extension et de réhabilitation réalisés par étapes jusqu'en 2025 à la station d'épuration Ocybèle, y inclus traitement des micropolluants en lien avec la station suisse d'épuration de Villette
- réalisations faites dans le cadre du Contrat de rivière (préservation des zones humides, par ex. marais de Lissoud et lac de Machilly, renaturation du Foron à Ambilly et à Gaillard, bassin de rétention à Ville-la-Grand, etc.)
- construction de la digue de la Châtelaine avec un double objectif : prévention contre les inondations et restauration des milieux aquatiques.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- engagement sous-dimensionné par rapport aux défis climatiques (biodiversité absente du plan d'actions)
- avoir des objectifs plus ambitieux (par ex. réduire les pertes en eaux du réseau plutôt que les « stabiliser »)
- protéger davantage la ressource et réutiliser l'eau usée retraitée pour l'agriculture,
- sensibiliser la population aux enjeux de la ressource en eau (par ex. récupérateurs) et à la biodiversité.

Pour bâtir une stratégie de l'eau ambitieuse, il paraît intéressant

- d'implémenter le concept de ville-éponge comme outil de gestion de l'eau adaptée au changement climatique dans les zones urbaines (<https://vsa.ch/fr/la-ville-eponge/>) et
- d'appliquer la règle des 3-30-300 (voir 3 arbres depuis son lieu de résidence, avoir 30% de couvert arboré dans son quartier, être à moins de 300 m d'un parc) dans l'aménagement urbain (<https://centdegres.ca/ressources/forets-urbaines-la-regle-3-30-300-pour-des-villes-plus-vertes>).

Il convient également de favoriser la collaboration transfrontalière: les populations du Grand Genève partagent les ressources stratégiques en eau (lac, cours d'eau, nappe...) indépendamment de la frontière (actions Canton Ge gestion équitable et durable de la ressource eau à l'échelle transfrontalière, plan transfrontalier de prévention des crues de l'Arve, etc.).

Attention à ne pas accroître les inégalités en revoyant la tarification de l'eau.

4.2 Stratégie des déchets

L'engagement N° 5 concerne la mise en place de la collecte sélective des déchets sur plusieurs communes et le N° 6 celle d'un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- mise en place des bacs jaunes dans certaines communes de l'Agglo (engagement N° 5 atteint)
- PLPD rédigé qui concerne uniquement les déchets ménagers et assimilés (à noter que le plan s'étale de 2021 à 2027 et le schéma directeur de 2021 à 2030)
- plan compostage (formation, sites, redistribution)
- journée réemploi en déchetterie avec Emmaüs
- semaine européenne de la réduction des déchets (novembre 2022)
- projet de recyclerie (2026).

D'autres points sont à améliorer

- manque d'ambition et d'accompagnement,
- valorisation des déchets (peu présente dans le PLPD)
- collecte des déchets différente d'une commune à l'autre (besoin d'une voiture pour aller au container ou à la déchetterie)
- rien pour les capsules de café, les mégots de cigarettes, etc.
- décharges à ciel ouvert (par ex. le long de la Menoge)
- littering en ville et à la campagne
- renoncer au vrac qui est une vraie catastrophe (fermeture d'un magasin, rayons peu attrayants et chronophages en ressources dans les magasins).

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- promouvoir la collecte des déchets alimentaires (obligatoire dès 2024)
- augmenter les conteneurs pour cartons et les poubelles aux arrêts de bus
- élargir l'utilisation de l'application mobile Clic (nuisances, dégradations, dépôts sauvages) à AA
- promouvoir les Répar'acteurs (Repair Café à Ambilly, Association AncrAges, Gratifieria, Accorderie...), par exemple en créant un site web
- soutenir les associations RENARD (qui disparaît hélas...) et PACHA Kleaners
- promouvoir un « Jour sans viande ni poisson » (écoles, EHPAD, entreprises) et lutter contre le gaspillage alimentaire (installation de frigos solidaires)
- impliquer les acteurs économiques privés
- étudier le compostage des déjections canines, la collecte (cendrier-sondage) et le recyclage des mégots, l'installation de poubelles/tris dans les parcs.

En partant du principe que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, l'objectif doit être le zéro déchet. Dans ce domaine également, il convient de s'inscrire dans les actions du Grand Genève (par ex. Développer la sobriété en matière de consommation et réduire la production de déchets).

Attention à ne pas accroître les inégalités en introduisant une tarification incitative des déchets. La hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pénalise déjà certains ménages : le risque est d'accroître les incivilités (décharges sauvages) au lieu d'augmenter le tri sélectif.

4.3 Stratégie de l'air

En lien avec la problématique du groupe, trois engagements ont été analysés :

- l'engagement N°2 visant la mise en place systématique de « Chantiers Air Climat »
- l'engagement N°25 portant sur la limitation des impacts sur la qualité de l'air des activités des carrières
- l'engagement N° 32 sur la mise en place d'un dispositif de sensibilisation et accompagnement à la rénovation du parc de cheminée/poêle à bois ancien.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- mesures prises sur trois chantiers publics (P+R Monnet, travaux tram, PEM) pour réduire les émissions de polluants (engagement N° 2 atteint... à élargir à tous les chantiers publics et privés)
- procédure simple, délai assez rapide pour obtenir l'avis, puis toucher la prime chauffage bois (1-2 mois) = coup de pouce apprécié (engagement N° 32 atteint... mais combien reste-t-il d'installations à changer ?)

A noter que, hors PCAET, la démarche « Construire propre » a été utilisée sur le chantier du Téléphérique du Salève (échafaudages emballés avec de grandes bâches filtrantes, tri des déchets déconstruits comme le bois, la ferraille, les gravats).

Reste à savoir dans quelle mesure ces actions ont contribué à diminuer nettement, ou non, les particules fines.

Un gros point noir est à mentionner : les carrières. A mi-parcours, cet engagement N° 25 était au stade de lancement. L'avancement est jugé médiocre, la charte Environnement de l'UNICEM sur laquelle se base AA non contraignante et la renaturation très lente (12 ha sur 57 exploités).

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- élargir la démarche « Chantiers Air Climat » à tous les chantiers, publics et privés, de démolition et de construction en intervenant sur l'ensemble du cycle de vie des chantiers (y inclus transport-mouvement des terres) et en contrôlant les activités à risque (terrassment, démolitions, découpes, passage des camions)
- lier le changement de mode de chauffage (cf. interdiction progressive des chaudières au fioul et au gaz) à des rénovations énergétiques et proposer un accompagnement efficace (cf. Regenero par la passé) vu la multitude d'aides et la complexité de dispositifs comme MaPrimeRénov'
- engager sérieusement des négociations avec les carriers (concession renouvelée jusqu'en 2033... et souhait de prolongation) pour obtenir des mesures concrètes de réduction des émissions de polluants (y inclus engins et camions) et de consommation d'eau et pour renaturer le site (cf. arrêté préfectoral)

Il convient également de favoriser la collaboration transfrontalière: les populations du Grand Genève respirent le même air. Le Pacte pour l'Air du Grand Genève (PACT'Air), signé en janvier 2018, est en cours de révision. Le prochain doit comporter des actions plus fortes pour améliorer la qualité de l'air et respecter les seuils préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (cf. Charte Grand Genève en transition).

4.4 Stratégie des achats

La mise en place d'une politique d'achats et marchés écoresponsables correspond à l'engagement N° 9, en lien aussi avec l'engagement N° 10 sur l'éco-responsabilité des agents de la collectivité.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- démarche d'insertion sociale par l'emploi (logements collectifs Halpades, Château-Rouge) et introduction de clauses sociales dans les marchés publics, facilitées par l'accompagnement d'InnoVales
- valorisation des offres des entreprises privilégiant le réemploi de matériaux extraits (travaux de réseaux)
- définition de la stratégie d'achats : les 12 communes ont-elles signé cette charte ?

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation

- indiquer le nombre d'appels d'offres comportant des clauses DD et de clauses sociales
- évaluer si ces critères ont pesé dans la décision finale du choix du prestataire
- inclure un état des lieux : origine, volume et critères écologiques des produits consommés (par exemple le papier ou les fournitures de bureau, mais également les produits d'entretien, les achats dans la restauration collective...)
- établir et respecter des règles en matière d'usage (renouvellement des équipements par ex.) et de sobriété (impression noir/blanc et recto/verso, réduction du nombre de mails...) dans les collectivités d'AA.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- mettre en place le Nouveau Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (<https://www.ecologie.gouv.fr/achats-publics-durables>) et atteindre les objectifs fixés (100% des appels d'offres publics avec des clauses DD et 30% des clauses sociales)
- poursuivre la collaboration avec InnoVales afin de favoriser l'insertion par l'emploi
- mutualiser les achats entre les communes afin d'obtenir des tarifs compétitifs
- valoriser le circuit court pour les achats dans la restauration collective (cf. engagement N° 30)
- favoriser l'économie circulaire (équipements de seconde main, matériel reconditionné)
- dématérialiser certaines démarches (par ex. la possibilité de consulter en ligne des factures d'eau pour réduire l'achat de papier, d'enveloppes et de consommables).

5. Transport : analyse de plusieurs engagements et pistes de réflexion

Suite au regroupement par thématiques effectué par l'assemblée plénière du CoDev, le groupe Transport a étudié les engagements 7, 8, 18, 20, 21, 22, 23 et 24 et analysé les actions menées par AA dans le cadre du PCAET 2016-2020.

5.1 Exemplarité des collectivités sur les questions climat, air et énergie

Les engagements n° 7 et n° 8 abordent les questions des parcs autos des collectivités, la rationalisation de leur utilisation ainsi que le renouvellement de la flotte bus.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET :

- objectifs pertinents car il vise à réduire les émissions de GES sur l'ensemble de l'Agglomération.
- objectifs qui concernent les agents des services de l'Agglo et la flotte de l'Agglo

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation :

- préciser les acteurs concernés par la mesure. L'engagement ne mentionne pas d'objectifs concernant les entreprises, les communes et les usagers
l'impact sur les citoyens n'est pas précisé explicitement
- la mention de chiffres et de l'intérêt de se séparer d'un véhicule dit « ancien » pour en acquérir un autre (pollution liée à la fabrication et recyclage des anciens véhicules)
- préciser dans le bilan des données quantifiées sur le nombre d'agents formés à l'éco conduite, les statistiques d'usage des équipements, les économies d'énergies réalisées, le taux d'utilisation du parc auto.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- maintenir ces engagements
- communiquer davantage sur ces engagements auprès des citoyens car les mesures sont inconnues des membres du groupe Transport et donc par extrapolation des citoyens
- imposer ces engagements aux services des communes
- développer la notion d'autopartage

5.2 Renforcer la prise en compte des enjeux climat, air et énergie dans l'aménagement urbain

L'engagement n°18 vise la mise en place d'une stratégie relative aux bornes électriques.

Le groupe ne comprend pas le lien entre l'éclairage public et les bornes électriques. D'ailleurs la notion d'éclairage public disparaît par la suite. Ce sera une opportunité pour le prochain PCAET de travailler sur une coordination au niveau des communes pour ce qui est de l'extinction de l'éclairage public. L'objectif en termes de bornes électrique est peu ambitieux. La notion de soutien aux communes n'est pas précisée, quelles sont les ressources mises à disposition ? Quels sont les statistiques d'usage des bornes en place ?

D'une manière générale la stratégie n'est pas expliquée, les moyens mis en œuvre, le plan d'ensemble ne sont pas précisés. L'impression est que chaque commune fait de son côté sans qu'il y ait une stratégie d'ensemble pour l'Agglomération. Ce sera une opportunité pour le prochain PCAET.

5.3 Développer les mobilités durables en préservant la qualité de l'air

Les engagements n°20, 21, 22, 23 et 24 visent la réalisation de différents axes de transport (Léman Express, BHN, Tram), le développement des mobilités douces, la mise en place du projet Maison mobilité pour améliorer l'offre des bus ainsi que la circulation en zone urbaine et le transport de marchandise.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET :

- objectifs pertinents de la réalisation du Léman Express, du Pôle d'Echange Multimodal, du bus HNS et Tram et ont un impact direct sur les citoyens
- création d'un réseau qui tend à inclure tous les citoyens de l'Agglo via l'incitation de l'utilisation de différents moyens de transport
- le PCAET a permis au citoyen de connaître l'existence du BHNS et sa vocation à garantir le temps d'accès au pôle multimodal
- succès immédiat de la création des voies cyclables principales
- création de la Maison de la Mobilité et mutualisation de l'office du tourisme et de la mobilité douce
- problématique de la circulation et notamment les camions pointées par le PCAET

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation :

- chiffrer les impacts de ces nouveaux modes de transports sur la réduction du trafic, la réduction de la pollution
- quantifier le nombre d'utilisation du Tram, Léman express, BHNS ainsi que le nombre d'usager de parkings P+R.
- statistiques d'accidentologie des cyclistes, usagers des trottinettes, piétons...
- fréquentation des pistes cyclables et de son évolution
- fréquentation chiffrée de la Maison de la Mobilité, de la location des vélos
- détailler les points clefs de circulation sur l'AA, les lieux problématiques en termes de pollution et de sécurité des personnes
- détailler les mesures mises en œuvre pour agir sur la circulation en zone urbaine et les transports de marchandises

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- faciliter l'accessibilité à ces grands axes (Tram, Léman Express...) pour les habitants des 12 communes de l'Agglo,
- poursuivre l'objectif de l'accessibilité au pôle d'échange multimodal pour 80% de la population en moins de 20 minutes car l'objectif semble non atteint
- travailler sur le prix des P+R qui sont encore trop élevés pour les usagers

- travailler les interconnexions des pistes cyclables, les chicanes sont difficilement franchissables en vélos cargo
- créer des pistes cyclables dans la commune de Cranves-Sales qui en est quasiment dépourvue
- sécuriser les voies sur lesquelles cohabitent cyclistes et voitures car c'est dangereux notamment à Annemasse
- développer les voies cyclables entre les communes (Bonne, Cranves-Sales, etc.) en travaillant sur des parcours le plus direct possible (piste cyclable de Bonne à Cranves-Sales fait un détour et n'évite pas du dénivelé).
- développement des points d'attache fixe pour parquer les vélos
- communication concernant les mobilités douces
- solutions pour que les camions contournent l'AA

6. Urbanisme : analyse de plusieurs engagements et pistes de réflexion

Suite au regroupement par thématiques effectué par l'assemblée plénière du CoDev, le groupe Urbanisme a étudié les engagements 12, 13, 14, 15, 16, 19 et 28 et analysé les actions menées par AA dans le cadre du PCAET 2016-2020.

6.1 La coopération avec les territoires voisins

L'engagement 12 du PCAET aborde la coopération avec les territoires voisins et les partenaires publics pour une maîtrise et un développement commun du territoire.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- coopération avec les territoires voisins et mutualisation des compétences
- diversification des acteurs de coopération au niveau transfrontalier, intercommunal ainsi qu'avec des partenaires publics comme par exemple Haute Savoie rénovation énergétique, Syane...)

Nous ne pouvons qu'encourager AA à poursuivre et à développer la coopération avec les agglomérations voisines, le Grand Genève et les coopératives citoyennes autant sur les questions de l'énergie, que la mobilité, la pollution et l'eau. Les coopérations avec les coopératives citoyennes pourraient être davantage développées, ce qui permettrait d'accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques.

6.2 Stratégie de l'énergie

Les questions liées à l'énergie sont abordées dans les engagements 11 et 13 sous l'angle de la planification d'une politique énergétique au travers de textes directeurs tels que le Schéma directeur et le SCOT ainsi que sa retranscription dans les différents PLU.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- élaboration du SCOT qui semble reprendre les engagements du schéma directeur de l'énergie
- transcription en cours du SCOT dans les PLU des différentes communes dans un délai relativement court de 3 ans (automne 2024)
- quelques solutions apportées pour limiter la consommation énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles avec le développement des réseaux de chaleur
- la mise en place d'aide à la rénovation thermique des bâtiments
- la réalisation d'un réseau de chaleur

D'autres points sont à améliorer

- création d'une instance pour veiller à la bonne conformité des transcriptions des PLU ainsi que les délais
- possibilité d'actualiser les schémas directeurs plus fréquemment pour accélérer la transition énergétique et répondre au plus près aux enjeux climatiques de demain

- stratégie énergétique concentrée sur la problématique du chauffage. Le sujet du refroidissement n'est pas abordé.
- production d'énergie solaire pour produire de l'électricité ou de la chaleur n'est pas abordée. Le prochain PCAET devrait indiquer un état des lieux de l'efficacité énergétique des établissements publics, ainsi que sa couverture en panneaux photovoltaïques.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- poursuite du développement de réseaux de chaleur ainsi que des études de faisabilité concernant la géothermie
- confier à l'Agglo une compétence lui permettant de se doter d'un service Energie pour le déploiement de réseaux de chaleur et froid
- l'instauration de quota pour inciter ou obliger les promoteurs à exploiter les toitures pour la production d'eau chaude ou d'électricité, que ce soit pour le résidentiel, ou les surfaces commerciales et parking pour la production d'électricité
- initier une réflexion sur l'utilisation et éventuellement la limitation de la climatisation dite « de confort ». Un raccordement ou une collaboration avec GeniLac ou la création de son propre réseau via l'Arve est-il envisageable pour les EHPADs, hôpitaux, écoles ?
- encourager les investissements de copropriétés en matière d'énergie ou de rénovation en fournissant du conseil aux copropriétaires et aux syndicats pour les accompagner dans leur démarche ou inciter les professionnelles à se former (syndicts)
- encourager les partenariats et le développement des centrales villageoises locales

6.3 Stratégie urbanisme

Les questions liées à l'urbanisme sont regroupées dans les engagements 14, 15, 16, 17, 19 et 28 abordant le sujet de manière transversal en relation avec les thématiques de la mobilité, de la qualité de l'air, de l'éclairage public et de la végétalisation.

L'engagement N° 14 concerne le renforcement de la cohérence entre urbanisme et transports

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- mise en service du Léman express et création de la voie verte pour les vélos
- diversification des offres de location des vélos

D'autres points sont à améliorer

- en termes de "liens urbanisme/mobilité", nous sommes loin de la "ville du quart d'heure" et le mitage des zones agricoles et rurales s'est poursuivi, favorisant le recours à la voiture individuelle. Par exemple, comment les nouveaux habitants de Juvigny vont-ils se déplacer, sinon en voiture individuelle ?
- le maillage et la fréquence des transports publics est très insuffisant et peu attractif pour les déplacements du quotidien. Le transport public reste non concurrentiel par rapport à la voiture.
- l'implantation des commerces et ensembles commerciaux de proximité et intermédiaires le long du tram de la rue de Genève est un échec. L'essentiel du commerce continue d'être concentré dans des zones hors centre-ville, peu attractives sur le plan architectural et urbanistique, et qui favorisent l'utilisation de la voiture individuelle
- parcours des pistes cyclables compliqués et non réguliers au sein de l'AA

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- améliorer le maillage et la fréquence des transports publics pour le déplacement des quotidiens. En dehors des grands axes de tram, BHNS et gare, les transports publics sont peu attractifs
- l'engagement 14 vise la coordination des projets urbains ainsi que la cohérence entre production des activités (logements, commerces...) et infrastructures de transports performants. Alors que le développement urbain est déjà largement installé, ne vaudrait-il pas mieux structurer les transports autour de l'habitat ? Donc renverser le raisonnement.
- s'assurer que les SCOT et PLU intègrent réellement les mobilités douces, évitant les transitions dangereuses entre les villes de l'Agglo (exemple Etrembières-Annemasse en vélo). Alors que la distance moyenne d'un déplacement en voiture en fonction de la zone est de moins de 6 kilomètres, le vélo a toute sa place dans une stratégie des transports. Pour cela il faut revoir les aménagements cyclables dans l'Agglo afin de sécuriser les déplacements, et pas uniquement pour les frontaliers qui travaillent à Genève. Il faudra également communiquer plus largement

sur les aménagements existants auprès des usagers, et faire respecter les voies cyclables qui ne devraient plus être utilisées systématiquement comme parkings.

- Communiquer davantage sur l'existence des pistes cyclables et de l'intérêt de l'utilisation de ces pistes et notamment les jeunes. De plus, pourquoi pas mettre en place une sorte de ramassage scolaire « Tous à vélos » pour les enfants habitants à moins de 5 km de l'école

L'engagement N° 15 vise à intégrer la qualité de l'air dans la planification urbaine.

Cet engagement vise essentiellement les transports.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- élaboration d'une carte stratégique de la qualité de l'air.
- prise en compte de la carte stratégique de la qualité de l'air lors de l'élaboration du Scot

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation

- intégrer des données chiffrées pour mieux comprendre les objectifs ainsi que les moyens pour les atteindre et leur impact en termes de réduction de GES
- manque de visibilité autour du Plan de Protection de l'Atmosphère et Villes Respirables en 5 ans

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- lancer des campagnes publicités pour réduire la part des déplacements et transports routiers
- informer la population de cette carte afin que chacun soit conscient de la problématique et soit motivé à agir
- les panneaux d'information de la ville devraient annoncer les pics de pollution lorsque c'est le cas
- conseiller, former les copropriétaires, syndicats pour les inciter à rénover les productions de chaleur aux énergies fossiles, ou cheminées obsolètes

L'engagement N° 16 a pour objectif l'exemplarité d'aménagement des ZAC

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- ZAC Etoile a pour ambition de reprendre les derniers standards en termes de construction de l'époque ;
- prise en compte de la qualité des matériaux ;
- projet global intégrant logements, commerces et mobilités ;
- inclusion de la participation citoyenne dans le projet ;
- AA propriétaire de locaux commerciaux pour pouvoir implanter des commerces qui respectent les ambitions de AA dans la transition énergétique ;

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation

- Le PCAET est ambigu sur cette partie car il met surtout en avant l'exemplarité de la ZAC Etoile (qui est réel) plus que celle des ZAC lesquelles sont très peu nombreuses sur l'Agglo. Ce type de procédure avec le standard de la ZAC Etoile devrait être généralisé pour structurer le développement urbain notamment autour des points de connexion TC (en lien avec l'engagement 14)
- thème de la récupération de l'eau et consommation de l'eau n'est pas abordé
- il serait intéressant que la ville présente un projet de rénovation d'un immeuble résidentiel ou établissement public pour montrer l'exemple
- poser des objectifs en termes de recyclage, réduction et de gestion des déchets lors de la construction

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- révision des objectifs de standard de construction plus ambitieux pour viser RT 2020 et pourquoi pas sur 100% du site
- imposer ce même standard à toutes les nouvelles constructions
- imposer aux constructeurs un ratio minimum d'utilisation de matériaux bas carbone
- inclure des mesures pour éviter les îlots de chaleur (plantation d'arbres, revêtement du sol alternatifs au goudron, toitures peintes en blanc ou végétalisées
- inclure un coefficient d'utilisation du sol afin de garantir sur chaque parcelle un espace vert

- rendre obligatoire dans les projets de nouvelles construction la récupération des eaux de pluie pour l'utilisation des sanitaires
- imposer la culture d'une végétation locale et durable avec des arbres/plantes comestibles accessible pour tous
- promouvoir les opérations maîtrisées par le biais des procédures de ZAC notamment autour des infrastructures en transports en communs .

L'engagement N° 19 vise à encourager les démarches de végétalisation de l'espace urbain

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- l'aménagement de la liaison verte piétonne derrière Château Rouge.
- la transformation de la place Clémenceau de parking en espace vert
- la création de parcs accessibles au public (Mila Racine, Parc Olympe de Gouge,...)
- le projet de désimperméabilisation de l'école primaire Marianne Cohn
- la végétalisation du collège de Gaillard réussie
- la gare côté Ville la Grand est bien végétalisée

D'autres points sont à améliorer

- végétalisation durable des espaces reste peu ou pas sérieusement pris en considération dans les projets de construction
- déterminer des objectifs au niveau de l'AA pour désimperméabiliser les voies publics (parcours tram au niveau de la douane de Moëllesulaz ou autour de l'Eglise d'Ambilly, parvis de l'église St-André refait récemment, le parvis de la gare d'Annemasse par exemple)
- coupe d'arbres devraient être compensée : nous nous interrogeons sur la coupe des arbres le long de l'Arve. Les arbres abritent du soleil et diminue également le bruit de l'autoroute. De plus, les berges côté rive gauche glissent.
- pourquoi n'avoir pas planté des arbres tout le long de la voie dite "verte" vers Genève? L'absence d'ombre en fait un secteur étouffant l'été (expérience vécue!). Puisque de nombreux arbres ont été plantés avant, après et autour de la gare de Chêne-Bourg, cela semble techniquement faisable.
- l'extension des surfaces commerciales sur le secteur de Borly à Cranves-Sales au détriment des surfaces agricoles semble contraire aux engagements du précédent PCAET.
- la construction d'immeubles à la place des aires de maraichages dans le secteur du Brouaz à Annemasse est tout aussi contraire aux engagements pris.
- outre la végétalisation de l'espace pour éviter les îlots de chaleur, ne pourrait-on pas envisager en parallèle des recouvrements du sol alternatifs au goudron lorsque cela est possible ? Nous pensons à des recouvrements mixtes qui permettent l'infiltration de l'eau et diminuent l'utilisation du goudron.
- l'utilisation de la peinture blanche ou bleu n'est pas abordée pour éviter les îlots de chaleur que ce soit sur les sols et les toitures.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- proposer des objectifs chiffrés en termes de plantation d'arbres en secteur urbain, à refléter dans les PLU, afin d'augmenter de manière substantielle le couvert végétal de l'Agglo
- s'inspirer dans ce domaine de ce qui a été fait à Lyon-agglomération
- s'engager à utiliser des recouvrements du sol alternatif au goudron comme les pavés, les dalles gazon en béton...lorsque c'est possible. Nous pensons notamment au parking, aux places, aux rues semi- piétonnes. Noter que la désimperméabilisation faciliterait la plantation et la pousse des arbres.
- avoir des objectifs plus ambitieux de préservation des espaces agricoles et naturels, en limitant la spéculation foncière et l'emprise des infrastructures routières et autoroutières
- avoir un suivi des arbres plantés les 5 premières années pour les remplacer rapidement car il est connu que les jeunes arbres en ville survivent difficilement les premières années
- imposer un coefficient garantissant un espace vert dans les lieux publics, voies piétonnes

Concernant la protection de la ressource en eau, on note l'absence de projet de désimperméabilisation dans l'engagement numéro 3. Or la désimperméabilisation des surfaces urbaines est essentielle pour la préservation de la ressource, par l'alimentation des nappes phréatiques, contribuant en même temps à la prévention des îlots de chaleur.

L'engagements N°28 a pour objectif de développer la filière de l'écoconstruction sur le territoire en améliorant la compétitivité de notre tissu économique en l'adaptant à une société aux coûts énergétiques de plus en plus élevés en structurant la filière Eco construction au moyen de la plateforme de rénovation énergétique.

Si des avancées ont été présentées dans l'évaluation à mi-parcours (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Regenero), il est difficile pour le citoyen de percevoir les réalisations concrètes dans ce domaine, tant les innombrables chantiers de construction en cours sur l'Agglo relèvent du "business as usual", tout béton et parpaings (alors que les observations d'autres régions montrent que les constructions bois et briques sont tout à fait faisables, et mieux adaptées au changement climatique).

7. Enquête auprès de la population

Dans le but d'obtenir un aperçu des opinions citoyennes sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Conseil de Développement (CoDev) a initié une enquête auprès de la population tout en étant conscient que la participation serait limitée. Le concept de cette enquête a été ratifié lors de la séance plénière du 21 janvier 2023, et le questionnaire a été débattu le 18 mars 2023. Après révision et compléments, le questionnaire a été finalisé le 25 avril 2023 et publié sur la plateforme Framafoms.

Anonyme et rapide à remplir (5 mn suffisent), l'enquête a été ouverte du 10 au 31 mai 2023. Au total, 68 réponses provenant de citoyens et citoyennes issues de dix des douze communes d'AA ont été reçues et dépouillées. Au-delà du résumé présenté ci-dessous, les résultats sont compilés dans l'annexe 4.

7.1 Avis sur les actions menées ces dernières années

Les dix actions suscitant le plus de satisfaction sont, par ordre de préférence

1. La mise en service du Léman Express
2. La création d'une digue contre les inondations
3. La collecte sélective des déchets porte à porte
4. La modernisation des déchetteries
5. Le développement de voies cyclables
6. L'ouverture de nouvelles lignes Tango et Tram
7. La construction d'un écoquartier
8. La modernisation de la station d'épuration Ocybèle
9. La renaturation du Foron
10. La rénovation du téléphérique du Salève.

D'autres actions comme l'aménagement de points de récupération, la création de parkings-relais P+R, l'aménagement d'espaces verts ou le développement de pistes cyclables sont perçues de manière contrastée et mitigée (la voie verte vers Genève est certes plébiscitée mais constitue une exception). Le format de l'enquête ne proposant pas de justifier ses réponses, il est difficile de savoir à quoi correspond l'insatisfaction et d'en tirer des conclusions.

Un grand nombre de personnes ayant répondu à l'enquête affirment ignorer des actions comme la mise en place de la démarche Chantiers Air Climat, la création de réseaux de chaleur et la rénovation du téléphérique du Salève.

7.2 Avis sur les actions à mener dans les prochaines années

La deuxième partie du questionnaire a suscité de nombreuses réponses. La plupart des propositions ont été jugées importantes ou très importantes, avec plusieurs priorités directement liées au climat et à l'air

1. Préserver la ressource en eau
2. Protéger les forêts du Salève et des Voirons
3. Accroître la valorisation des déchets
4. Verdir la ville et la campagne
5. Lutter contre la pollution atmosphérique
6. Favoriser les énergies renouvelables
7. Protéger la biodiversité (flore, faune)

8. Rénover les logements
9. Améliorer les transports publics
10. Favoriser le manger local
11. Diminuer la pollution sonore
12. Réduire les îlots de chaleur
13. Améliorer la qualité de la restauration dans les écoles et les EHPAD
14. Aider les entreprises à réduire leur empreinte carbone
15. Réutiliser les eaux usées.

7.3 Des priorités à intégrer dans le prochain PCAET

Cette enquête conforte le bilan fait par le CoDev, à savoir que le PCAET demeure peu connu et que les moyens alloués sont insuffisants pour répondre aux attentes de la population. Au premier rang des priorités pour les années à venir, figurent des problématiques liées au climat et à l'air, notamment pour préserver la ressource en eau et protéger les forêts.

À travers les remarques, commentaires et suggestions, se dégagent des thématiques importantes à traiter : arrêter les constructions, sécuriser les pistes cyclables, développer les transports en commun, réduire la pollution de l'air, végétaliser et aménager des espaces de verdure, préserver l'eau. Apparaît aussi la nécessité d'informer davantage sur le programme d'actions menées par AA et de sensibiliser la population à adopter des pratiques vertueuses (transport, alimentation, tri des déchets, etc.).

8. Conclusion

Le CoDev a pris connaissance du PCAET et relevé les nombreuses actions réalisées ces dernières années pour répondre aux enjeux du territoire. Il manifeste un vif intérêt à découvrir le bilan réalisé par AA, notamment pour connaître les données actualisées.

Aujourd'hui, vu l'urgence de la transition écologique, ce premier PCAET, rédigé il y a 7-8 ans, peut sembler frileux et manquer d'ambition politique, de collaboration transfrontalière ou d'engagements sur certains points. Son évaluation, faite à un instant t, est difficile car il est complété en permanence par d'autres documents stratégiques comme le Schéma Directeur des Déchets 2021-2030, le Schéma Directeur de l'Energie 2023-2030 et très récemment le Plan de mobilité d'AA 2025-2035.

Pour élaborer le prochain PCAET, il convient de s'appuyer sur la vision développée dans la charte Grand Genève en transition (cf. page 14) et sur ses dix objectifs, avec des priorités à traiter comme améliorer la qualité de l'air et préserver les ressources en eau. Les actions initiées dans la charte seront à décliner et à renforcer au niveau d'AA et de ses 12 communes en veillant à assurer les conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants et habitantes. Pour accélérer l'adaptation du territoire, il s'agit d'innover à la fois dans la recherche de solutions pérennes et dans l'adoption de processus rapides de décisions.

Un accent fort est aussi à mettre sur la sensibilisation et la mobilisation de la population

- en communiquant davantage et en impliquant le personnel d'AA pour le valoriser (par ex. photo d'un.e agent.e propreté avec citation « Je nettoie vos rues avec l'eau de pluie » et un chiffre (x litres d'eau potable économisées par an)
- en utilisant des concepts parlants et imagés comme le zéro déchet, la ville-éponge ou la règle des 3-30-300
- en organisant des événements autour des thématiques phares du territoire, par ex. festival de l'eau « Au fil de l'Arve et du Foron », voire un festival de l'air
- en donnant une dimension culturelle à ces enjeux (par ex. campagne de photos, sculptures avec objets récupérés, pyramide de bouteilles d'eau, etc.) en partenariat avec l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois.

Au-delà de l'organisation d'événements et des publications régulières sur les réseaux sociaux, il serait intéressant et instructif de réaliser, chaque année, un exercice de catastrophe climatique (feux de forêts dans les Voirons, le Salève ou les bois de Jussy-Machilly, effondrement du Salève).

9. Liste des contributeurs

Attar	Emilie
Béal	Marianne
Bouvard	Gilles
Chambolle	Julien
Charlot	Véronique
Coste	Benoit
Darves	Florence
Dugué	Maryse
Formica	Pierre
Gentil	Alain
Gugu	Silvia
Hermier	Roxane
Jolion	Jérôme
Joulaud	Jean-Michel
Lagneu	Philippe
Lamarre	Corinne
Layat	Kevin
Le Guennec	Christian
Legrand	Brigitte
Maisonneuve	Francois
Mokry	Axelle
Reffet	Agnès
Renévot	Willie
Vigoulette	Daniel